RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SEOLIS
SAEML au capital social de 72 116 000 €
Dont le siège social est sis 336 Avenue de Paris, NIORT (79)
RCS Niort 492 041 066
OoOoo

EXTRAIT DES DECISIONS DE l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt-cinq juin, à 09 heures 15

Les actionnaires de SEOLIS (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale au siège de la société, sur convocation du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs, qui a été émargée, à leur entrée en séance, par chacun des membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

[...]

L'Assemblée réunie ce jour est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : [...]

Fin des mandats, renouvellement et nomination des membres du Conseil de Surveillance

[...]

Une discussion s'instaure entre les actionnaires. Puis, après les différents échanges de vues et personne ne prenant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

[...]

Septième Délibération – Fin des mandats, renouvellement et nomination des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée, Générale, statuant aux conditions de Quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires :
Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriale et du Code de Commerce
Vu les Statuts de Séolis
Vu la Délibération du Comité du SIEDS n° 20260601 C 193 en date du 1er juin 2026 portant désignation des représentants du SIEDS au Conseil de surveillance de SEOLIS
Vu la Délibération du Comité du SIEDS n° 20260601 C 194 en date du 1er juin 2026 fixant le plafond de l'enveloppe de rémunération des membres du Conseil de Surveillance de SEOLIS et de ses filiales

PREND ACTE en tant que de besoin de la délibération susvisée, désignant comme représentants du SIEDS au Conseil de Surveillance de SEOLIS les personnes suivantes

- Marie-Noëlle BEAU
- Viviane CHABAUTY
- Daniel JOLLIT
- Anne-Sophie GUICHET
- Régis GUILLOTEAU
- Philippe MOUILLER
- Nicolas RAGOT

PREND Acte du renouvellement des mandats des membres représentants du SIEDS suivants :

- Daniel JOLLIT
- Régis GUILLOTEAU
- Philippe MOUILLER
- Nicolas RAGOT

PREND ACTE de la fin des mandats des membres représentants du SIEDS suivants :

- Roland MOTARD
- Dominique BROUARD
- Jean-Michel BEAUDIC

RENOUVELLE le Mandat de 3D Energies SEM prise en la personne de son représentant légal, le Président du Directoire

CONSTATE, au vu des décisions précédentes, que le Conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit :

- Membres représentants de la catégorie A :
  - Marie-Noëlle BEAU, demeurant [redacted]
  - Viviane CHABAUTY, demeurant [redacted]
  - Daniel JOLLIT, demeurant [redacted]
  - Anne-Sophie GUICHET, demeurant [redacted]
  - Régis GUILLOTEAU, demeurant [redacted]
  - Philippe MOUILLER, demeurant [redacted]
  - Nicolas RAGOT, demeurant [redacted]
- Membre de la Catégorie B :
  - 3D ENERGIES SAEML, représentée par son Président du Directoire

[...]

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Les intéressés ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient les mandats qui leur sont confiés et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits Mandats.

[redacted]